

Ministère de la culture et de la
communication



Unité
Départementale
de
l'Architecture et
du Patrimoine
du Morbihan

Ville de Carnac



PERIMETRE DELIMITE DES ABORDS DE MONUMENTS HISTORIQUES

PDA n°14 *Monuments Historiques* dit

- Menhir dit Rohec, classé le 12/05/1926
- Tumulus à menhir du Moustoir-Carnac, classé le 31/12/1885
- Menhir du Moustoir (Parc-et-Mané), classé le 10/05/1926

Référence Patriarche n°560 340 030 -560 340 28

DOSSIER D'APPROBATION

Conseil Municipal du 02/06/2022

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 02/06/2022



Le Maire,

Olivier LEPICK



Bernard WAGON, architecte du patrimoine
Valérie ROUSSET, historienne de l'Art
Adeline SILLAS, urbaniste GHECO

Table des matières

Introduction	4
I – Les monuments historiques du Moustoir	5
II – Les monuments historiques et leur rapport au lieu.....	13
III - Le rapport à l’AVAP	20
IV - Le Périmètre Délimité des Abords (PDA).....	21

Introduction

En application de :

- L'ordonnance n°2005-1128 du 8 septembre 2005 relative aux Monuments Historiques (MH) et Espaces protégés.
- La loi SRU n°2000-1208 du 13 décembre 2000, notamment l'article 40.
- Le décret n°2007-487 du 30 mars 2007 relatif aux MH et Zones de Protection du Patrimoine, de l'Architecture et du Paysage (ZPPAUP). - La circulaire du 6 août 2004 relative aux PPM.
- La circulaire du 4 mai 2007 relative aux MH et aux ZPPAUP.
- La note d'octobre 2007 de la Direction de l'Architecture et du Patrimoine (DAPA) sur la réforme des périmètres de protection autour des monuments historiques –
- Le code du Patrimoine, concernant les dispositions relatives aux immeubles adossés aux immeubles classés et aux immeubles situés dans le champ de visibilité des immeubles classés ou inscrits, Article L.621-30-1.
- Le code de l'Environnement, relatif au champ d'application et objet de l'enquête publique, notamment les articles L 123-1 et suivants, et les articles R 123-1 et suivants.
- La loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création à l'architecture et au patrimoine, notamment à l'article 75, modifiant le code du patrimoine aux articles L.621-30 et L.621-32 portant sur les « abords » et R.621-92 à R .621-95
- Le décret n°2017-456 du 29 mars 2017.

PDA n°**14** portant sur les abords des monuments historiques dit,

027- Dolmen dit Er-Roh

028 - Tumulus à menhir du Moustoir, classé le 31/12/1885, - **Menhir** (Parc-et-Mané), classé le 10/04/1926

030 - Menhir dit Rohec, classé monument historique le 12 mai 1926

Situés sur la commune de Carnac.

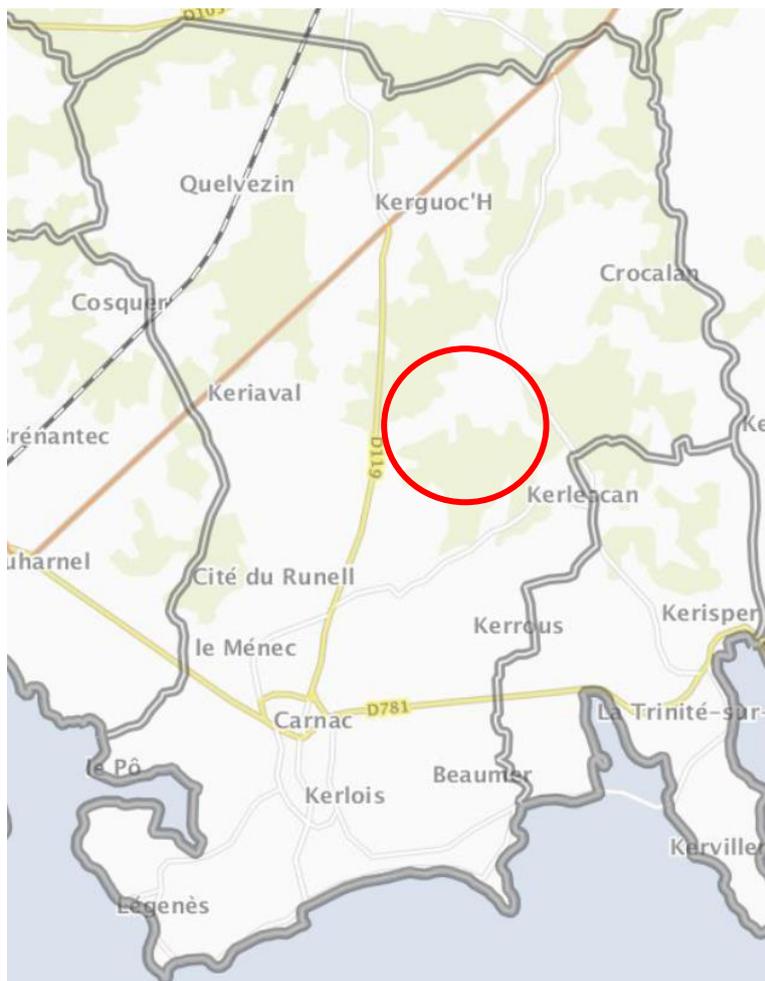
La proximité des sites archéologiques, dans le secteur du Moustoir, justifie un seul PDA pour les 3 monuments historiques classés ou inscrits.

Le dossier d'enquête publique comprend :

- le plan de PDA
- la notice

I- Les monuments historiques du Moustoir (Tumulus et menhirs)

I.a – Situation



Carte IGN Géoportail

Les mégalithes sont situés autour du hameau du Moustoir.

Le tumulus et le menhir du Moustoir sont situés à l'entrée sud-ouest, au numéro 85 de la route du Moustoir.

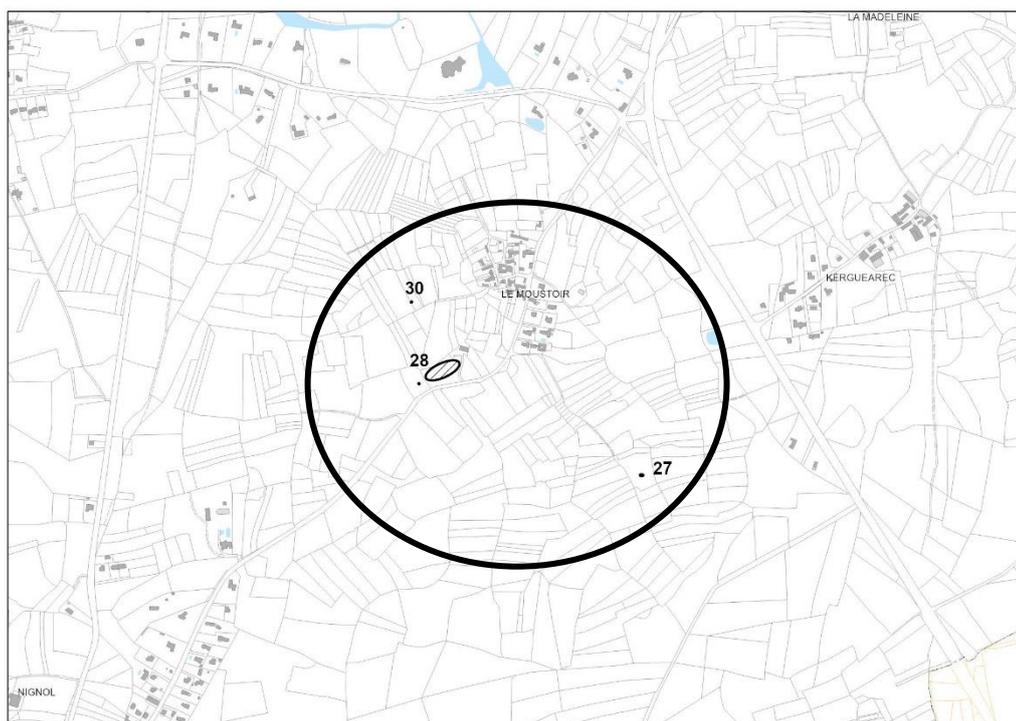
Le menhir dit le Rohec est situé à l'ouest du hameau et accessible par un chemin creux traversant les bois.

Parcelles concernées et références cadastrales

30	P n°574 section cad. OF
28	P n°565 section cad. OF
28	P n°566 section cad. OF

Coordonnées géographiques (RGF93)

30	Coord X : 245076,46 Coord Y : 6741140,73
28	Coord X : 245092,83 Coord Y : 6740966,45
28	Coord X : 245142,86 Coord Y : 6740994,84



I.b – Fiches Mérimée

26

30 -Menhir dit Rohec, classé monument historique le 12 mai 1926

Désignation

Dénomination de l'édifice : Menhir

Titre courant : Menhir dit Rohec

Localisation

Bretagne ; Morbihan (56) ; Carnac

Historique

Siècle de la campagne principale de construction : Néolithique

Protection

Nature de la protection de l'édifice : Classé MH

Date et niveau de protection de l'édifice : 1926/05/12 : classé MH

Précision sur la protection de l'édifice : Menhir dit Rohec au Sud du grand tumulus du Moustoir (cad. F 463) : classement par arrêté du 12 mai 1926

Nature de l'acte de protection : Arrêté

Intérêt de l'édifice : À signaler

Statut juridique

Propriété privée

Référence de la notice : PA00091115

8

28- Tumulus à menhir du Moustoir-Carnac, classé le 31 décembre 1885



Source : fiche mérimée, Tumulus avec dolmen par Mieusement, Médéric (1840-1905)

Désignation

Dénomination de l'édifice : Tumulus, site archéologique

Titre courant : Tumulus à menhir du Moustoir-Carnac

Localisation

Bretagne ; Morbihan (56) ; Carnac

Historique

Siècle de la campagne principale de construction : Néolithique

Protection

Nature de la protection de l'édifice : Classé MH

Date et niveau de protection de l'édifice : 1889 : classé MH

Précision sur la protection de l'édifice : Le tumulus (cad. E 493, 496 à 501) : classement par liste de 1889

Nature de l'acte de protection : Liste

Précisions sur les éléments protégés : Menhir

Intérêt de l'édifice : À signaler

Observations concernant la protection de l'édifice : 18 04 1914 (J.O.).

Statut juridique

Propriété de l'Etat

Référence de la notice : PA00091133

24

28- Menhir du Moustoir (Parc-et-Mané), classé le 10 avril 1926

Désignation

Dénomination de l'édifice : Menhir
Titre courant : Menhir du Moustoir (Parc-et-Mané)

Localisation

Bretagne ; Morbihan (56) ; Carnac

Historique

Siècle de la campagne principale de construction : Néolithique

Protection

Nature de la protection de l'édifice : Classé MH
Date et niveau de protection de l'édifice : 1926/05/10 : classé MH
Précision sur la protection de l'édifice : Menhir du Moustoir (Parc-et-Mané) (cad. F 502) : classement par arrêté du 10 mai 1926
Nature de l'acte de protection : Arrêté
Intérêt de l'édifice : À signaler

Statut juridique

Propriété privée

Référence de la notice : PA00091117

46

27- Dolmen dit Er-Roh

Désignation

Dénomination de l'édifice : Dolmen
Titre courant : Dolmen dit Er-Roh

Localisation

Bretagne ; Morbihan (56) ; Carnac

Historique

Siècle de la campagne principale de construction : Néolithique

Protection

Nature de la protection de l'édifice : Classé MH
Date et niveau de protection de l'édifice : 1933/07/10 : classé MH
Précision sur la protection de l'édifice : Dolmen dit Er-Roh (cad. H 144) : classement par arrêté du 10 juillet 1933
Nature de l'acte de protection : Arrêté
Intérêt de l'édifice : À signaler

Statut juridique

Propriété privée

Référence de la notice : PA00091095

I.c- Fiche de l'inventaire du patrimoine archéologique de Carnac par le Service Régional de l'Archéologie (Stéphane Blanchet, AFAN, 2000)

30 -Menhir dit Rohec, classé monument historique le 12 mai 1926

N° Dracar : 2080 N° Patriarche :56 034 030 AP

Lieu-dit : Le Moustoir

Chronologie : Néolithique Nature du site : Menhir Inventeur : Z. Le Rouzic

Description du site : Menhir de section rectangulaire. Il mesure environ 2.2 m de haut.

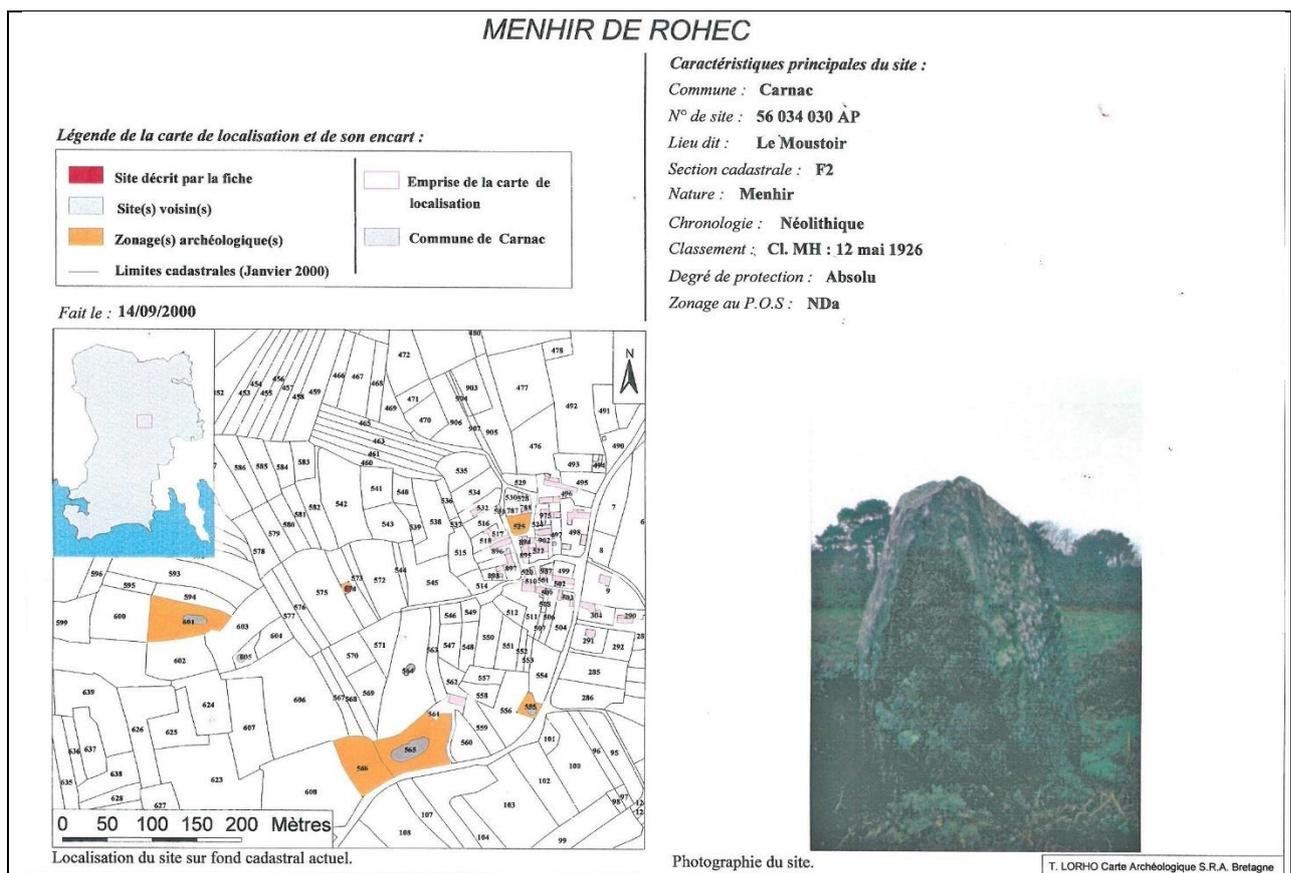
Environnement : Le menhir est situé en limite d'une parcelle en friche.

Etat de conservation : bon.

Observations :
Aucune observation.

Restauration :
Z. Le Rouzic (1925)

Fouille(s) et relevé(s) :
Ni fouille, ni relevé.



Extrait de la fiche de l'inventaire du patrimoine archéologique de Carnac par le SRA (Stéphane Blanchet), année 2000

28- Tumulus à menhir du Moustoir-Carnac, classé le 31 décembre 1885 et Menhir du Moustoir (Parc-et-Mané), classé le 10 avril 1926

N° Dracar : 2082 N° Patriarche :56 034 028 AP

Lieu-dit : Le Moustoir

Chronologie : Néolithique Nature du site : Tumulus et menhir Inventeur : inconnu

Description du site : imposant tumulus de 85 m de long pour 35 m de large et 5 m de haut. Près de l'extrémité ouest se trouve une chambre rectangulaire (4x2m). Sous le cairn et au milieu se trouvait un foyer entouré par un cercle de 9 petites pierres. Enfin, le monument comprend dans sa partie est deux caveaux (cistes). Un menhir de 2 m de haut est dressé au sommet du tumulus. Un menhir d'environ 3.3m de haut se dresse à une quarantaine de mètres à l'ouest du tumulus.

Environnement :

Situé en bordure d'une route, le tumulus a été débroussaillé récemment. Le monument est visité et les accès aux caveaux servent de dépotoir aux touristes. Des dépôts de gravats ont lieu régulièrement entre le tumulus et le menhir qui est situé à une quarantaine de mètres à l'ouest.

Etat de conservation :

Etat général globalement bon. Il faut noter la présence de terriers dans la masse du monument. Les anciennes tranchées de fouille sont visibles.

Observations :

Aucune observation.

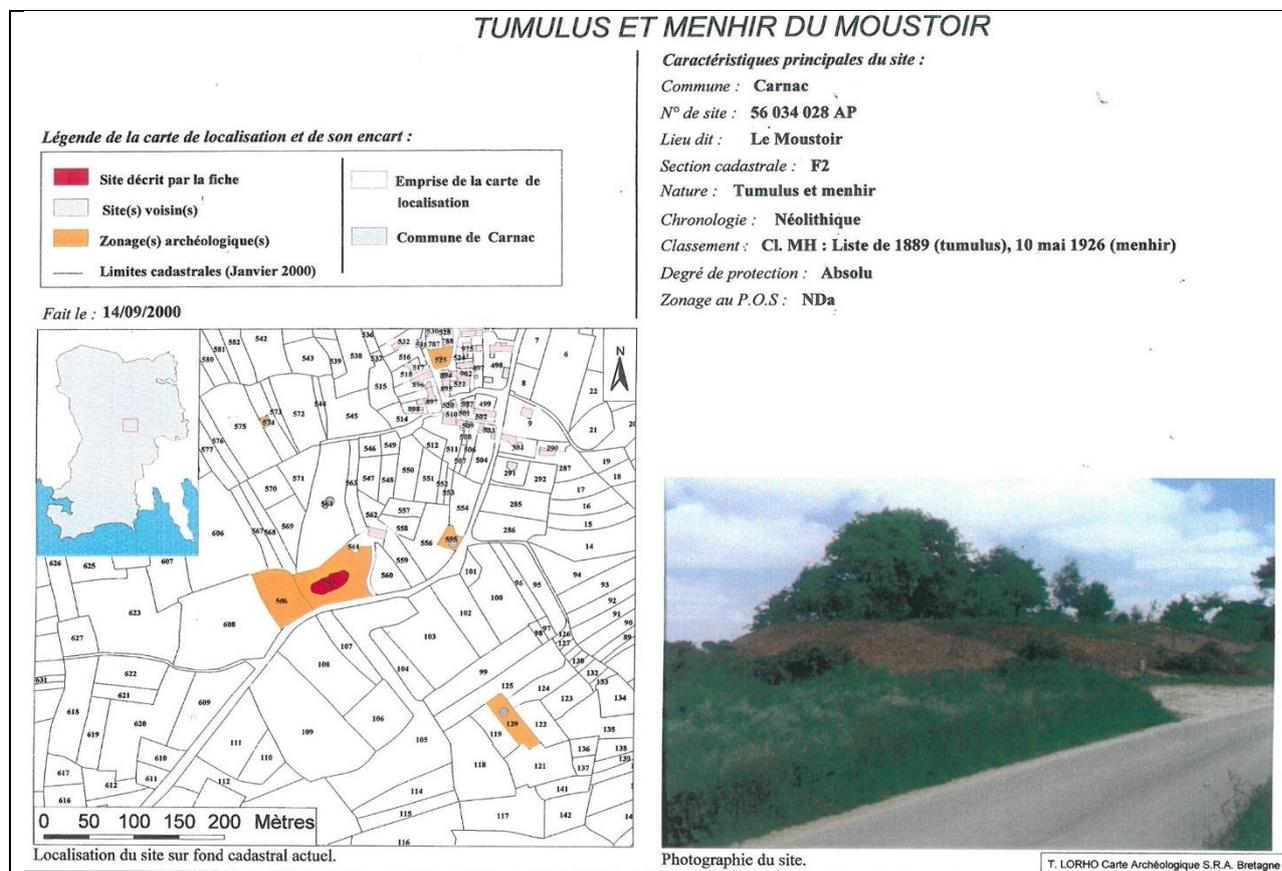
Restauration :

Z. Le Rouzic (1919) : menhir

Z. Le Rouzic (1926-1927) : tumulus

Fouille(s) et relevé(s) :

R.Galles (1864)



Extrait de la fiche de l'inventaire du patrimoine archéologique de Carnac par le SRA (Stéphane Blanchet), année 2000

27- Dolmen dit Er, classé par arrêté du 10 juillet 1933

N° Dracar : 2083 N° Patriarche :56 034 027 AP

Lieu-dit : Le Moustoir

Chronologie : Néolithique Nature du site : Dolmen Inventeur : J.Miln

Description du site : Dolmen en partie ruiné dont il ne reste qu'une chambre circulaire constituée de sept supports. Elle est ouverte à l'est/nord-est. Des petits menhirs sont dressés à proximité des restes du dolmen. D'autres monolithes, dont certains semblent former une enceinte, gisent aux environs de la sépulture mégalithique. Leur nature reste difficile à déterminer.

Environnement :

Les vestiges se trouvent dans un bosquet.

Etat de conservation :

Le dolmen est en partie ruiné. Néanmoins, ce dernier et les nombreux monolithes qui se trouvent sur son pourtour présentent un potentiel intéressant.

Observations :

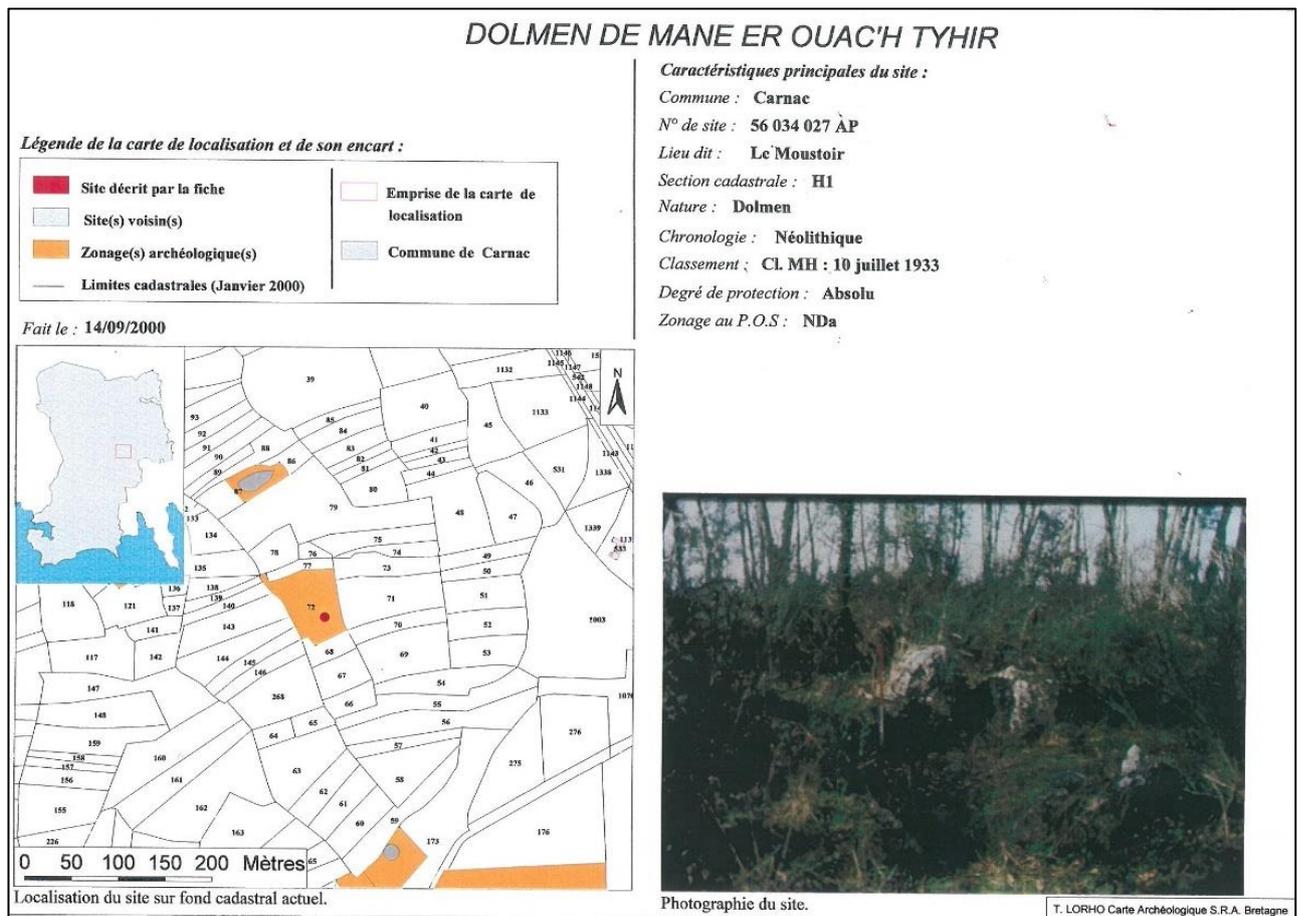
Aucune observation.

Restauration :

Z. Le Rouzic (1932)

Fouille(s) et relevé(s) :

J.Miln (1876)



I.d- Caractéristiques des monuments

Tumulus et menhir de Moustoir

L'imposant tumulus est situé au sud-ouest du « village » du Moustoir. Fouillé d'abord par R. Galles et Alphonse Mauricet en 1865, le tumulus est étudié par Le Rouzic qui met au jour un cairn de pierres sèches abritant deux cryptes, une tombe quadrangulaire livrant un mobilier composé de vases et de perles de roches vertes. Comme le tumulus Saint-Michel, l'ensemble était initialement muré obligeant les fouilleurs à accéder par le dessus.

De 85 m de longueur sur 35 m de largeur et 5 m de haut, le cairn allongé abrite deux cryptes hermétiquement closes et voûtées en encorbellement. A l'ouest, une tombe quadrangulaire allongée faite d'orthostates en granit a livré un mobilier exceptionnel dont des vases et des perles en roches vertes. Le sommet du cairn est planté d'un menhir d'une hauteur de 2 m. A l'ouest, se dresse un second menhir.



Tumulus du Moustoir



Tumulus du Moustoir



Tumulus du Moustoir



Menhir du tumulus du Moustoir



Vue de la chambre quadrangulaire recouverte d'une dalle de béton.



Menhir à l'ouest du tumulus.

Le Rohec

Menhir aujourd'hui gagné par la végétation.



II – Le monument historique et son rapport au lieu

II.a – L'actuel périmètre de 500 m



Localisation du MH et de son périmètre de 500 m

II.b – Les abords

1. Le territoire historique

Le tumulus et les menhirs s'inscrivent aux abords du « village » avec chapelle du Moustoir.

L'historiographie suppose qu'au 14^e siècle, un territoire englobant les hameaux du Nignol, du Moustoir et de Coët-à-Tous a pu être réservé aux lépreux, ainsi tenus à l'écart des carnaoais pour éviter toute contamination. Il faut sans doute ajouter le hameau de la Madeleine et son cimetière à ce territoire. Plus tard, au 16^e siècle, le hameau du Moustoir apparaît à nouveau dans les textes : le presbytère de Carnac y était situé et dépendait de l'Ordre de la Chevalerie du Saint-Esprit, situé à Auray. En 1602, le bâtiment tombe en ruines, faute d'entretien : un nouveau presbytère est alors reconstruit dans le bourg de Carnac.

De la chapelle Saint-Tugdual ne subsiste que des ruines. La datation de cet édifice est incertaine : on la situe entre le 16^e siècle et le 17^e siècle. Dédiée à Saint-Tugdual, elle était sans doute déjà en ruine en 1833, date du cadastre napoléonien, mais son état de délabrement a entraîné sa démolition suite à l'effondrement de sa toiture. Son clocheton ainsi qu'une partie du dallage ont été conservés et utilisés afin d'embellir la fontaine toute proche, ainsi que son lavoir au fond dallé. Subsistent de ce petit édifice, l'autel de pierre sur lequel le logement de la table de consécration est maintenu, et les bases des murs gouttereaux et du chevet.

Le hameau est composé de maisons avec dépendances aménagées autour de la chapelle Saint-Tugdual, aujourd'hui disparue (restent l'autel et la base des murs). Contrairement à beaucoup de hameaux faits de deux ou trois maisons, le Moustoir constitue un véritable « village » dont les bâtiments sont orientés sud. Les jardins au sud et à l'ouest occupent des parcelles laniérées et rayonnantes vers le bas de la butte occupé par une zone marécageuse. Le hameau adopte ainsi une morphologie semi-circulaire due au relief naturel ou à son origine médiévale.



Carte de Cassini vers 1780

Carte de Cassini



Carte d'Etat-Major (1820-1866)

La carte d'Etat major

Le tumulus du Moustoir est clairement indiqué à l'entrée sud du hameau.



Le cadastre napoléonien de 1833

Le cadastre napoléonien de 1833

Le hameau du Moustoir est ensemble remarquable par ses maisons rurales dont certaines d'entre elles sont du 17^{ème} siècle, voire antérieurement et sa composition urbaine.



L'autel et le bas des murs de la nef de l'ancienne chapelle



La fontaine et le lavoir du Moustoir.



Maison au Moustoir



Le Moustoir. Corps de ferme du 17^e siècle agrandi par vagues successives.

2. Les abords et le paysage

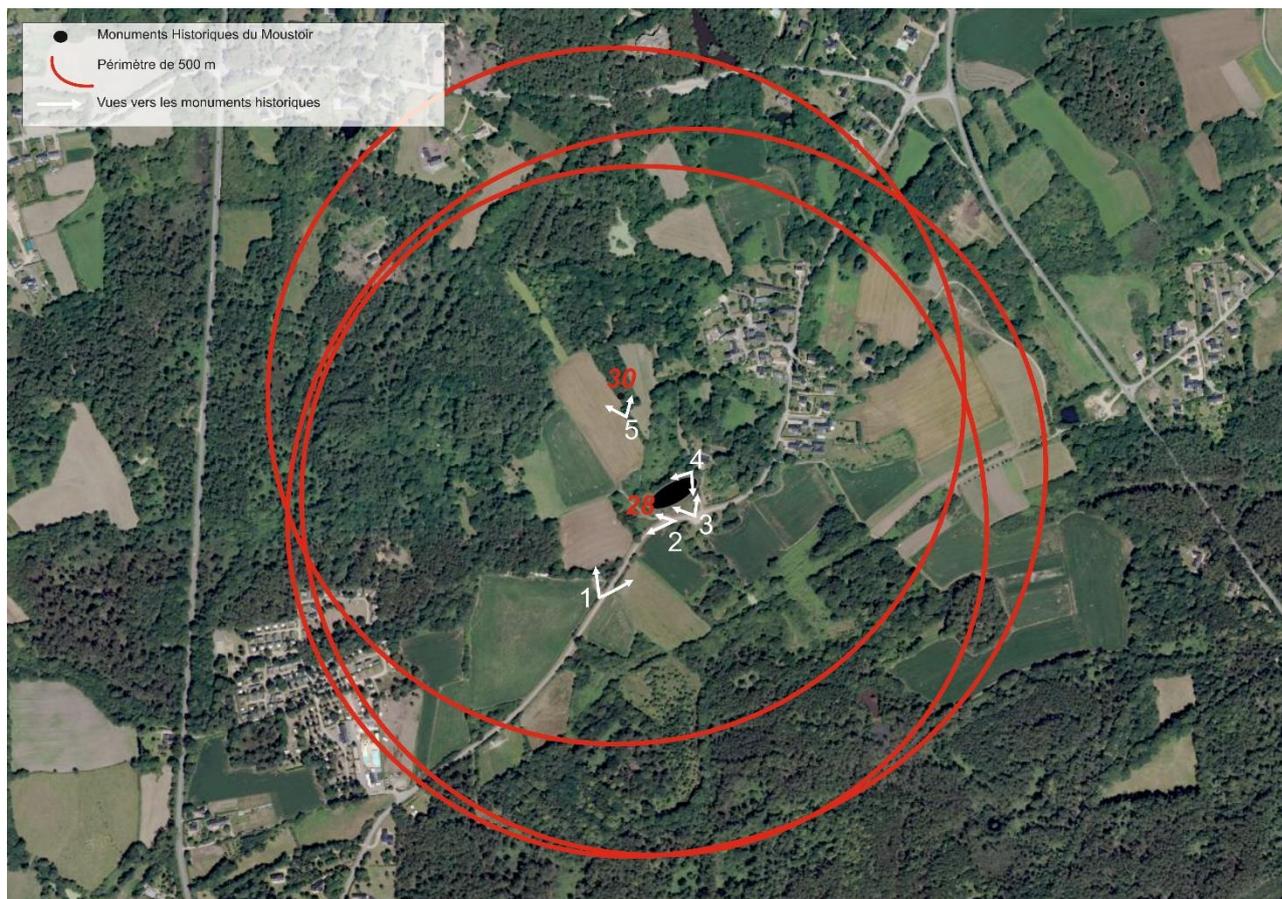


Le tumulus et les menhirs (réf patriarce 28)



Le Rohec (réf patriarce 30)

3. Champ de visibilité et justification du périmètre



1-Arrivée par le sud-ouest, par la route du Moustoir
Vue sur le tumulus surplombé du menhir.



2- Vue sur le menhir du Moustoir, depuis la route du Moustoir.

Source : BW 2016



Source : BW 2016

3- Vue sur le menhir du Moustoir et le tumulus, depuis la route du Moustoir



4- Vue depuis l'arrière du tumulus et depuis le dessus du tumulus



5- Vue sur le menhir situé au-dessus du tumulus.
Le tumulus est très présent dans le paysage par son altitude et les zones en cultures et prairies qui offrent de larges vues paysagères.

Source : BW 2016



6- Le Rohec, depuis le sud, en lisière de bois.

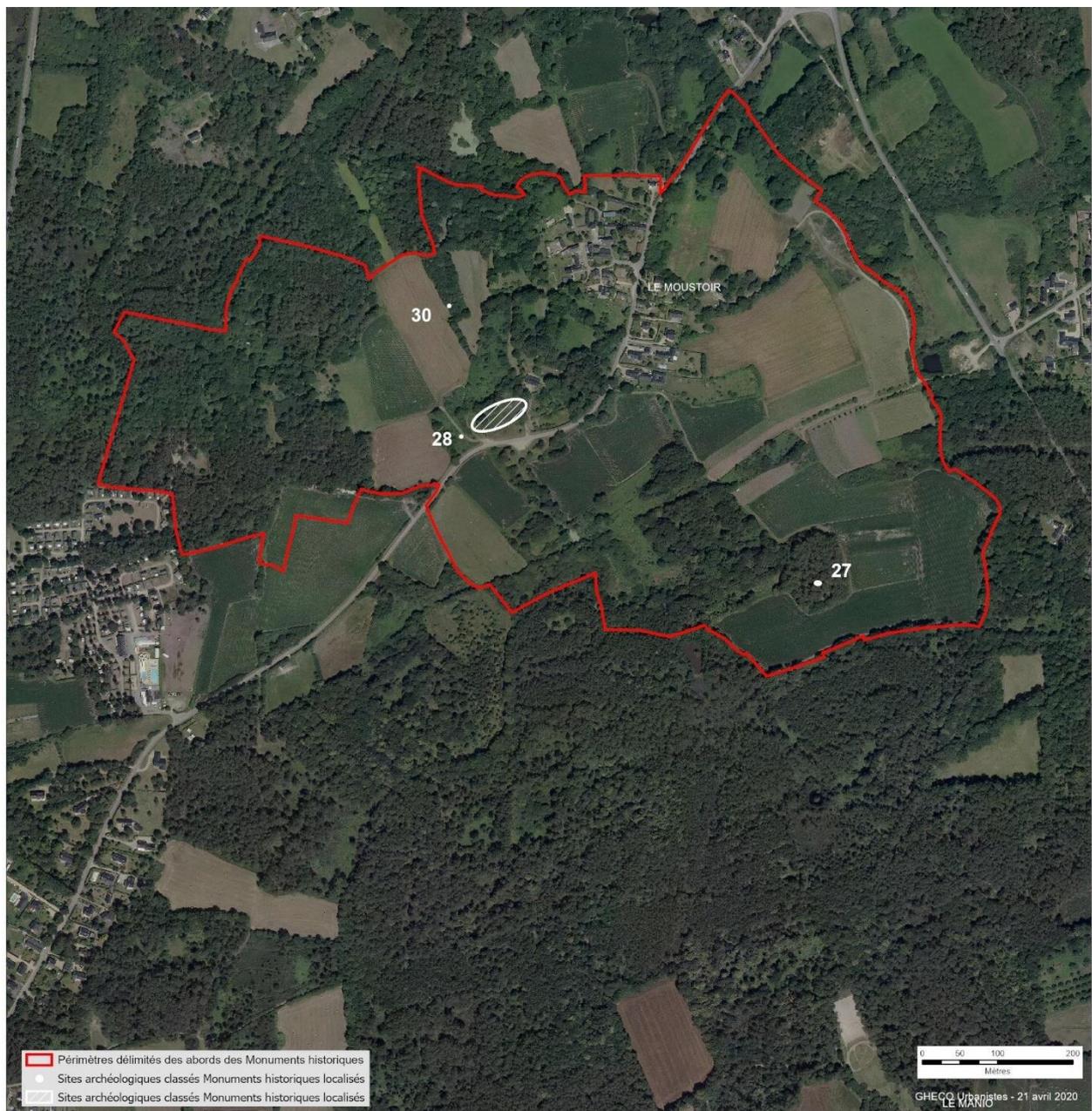


4- Le PDA

027- Dolmen dit Er-Roh

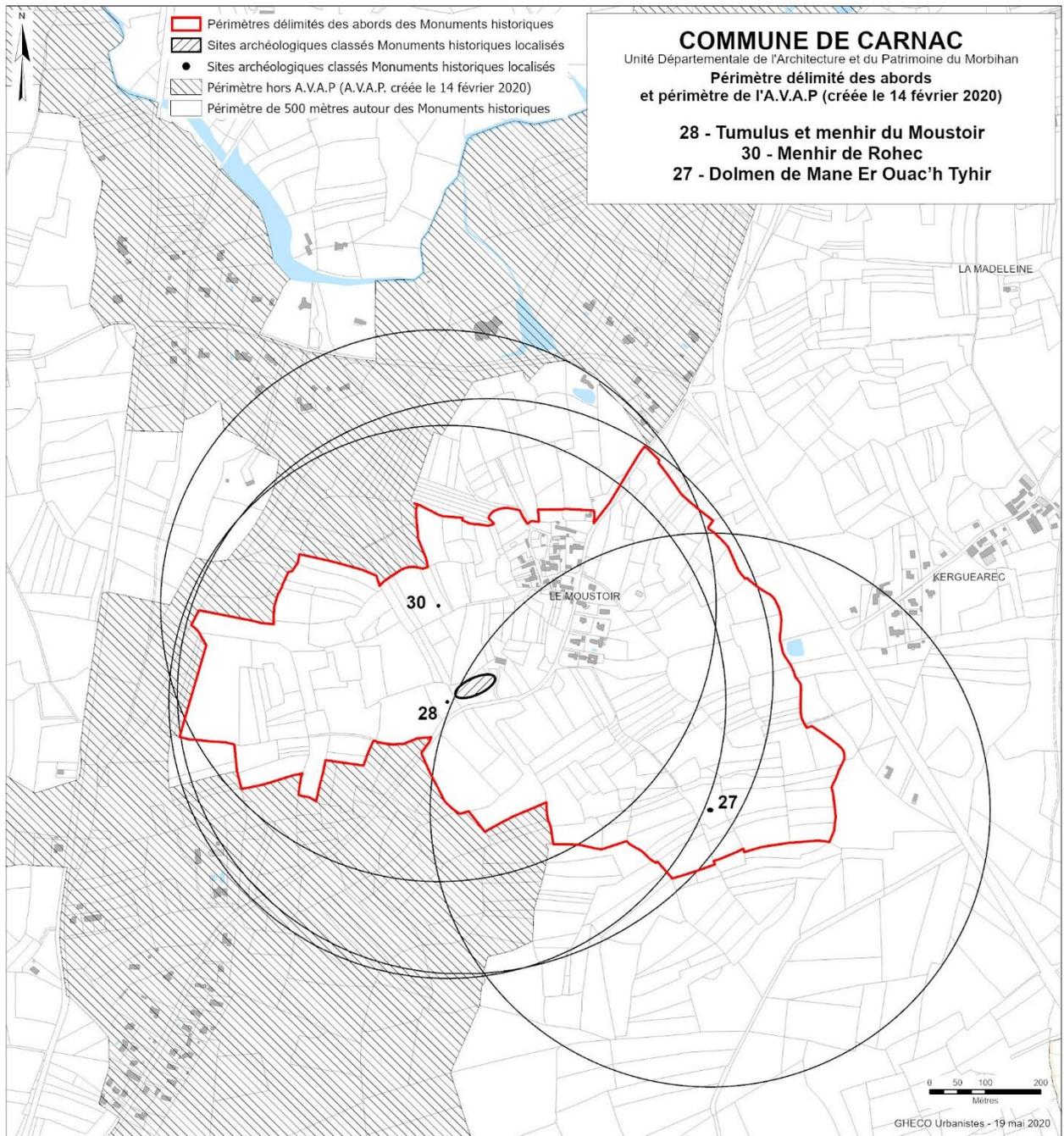
028 - Tumulus à menhir du Moustoir, classé le 31/12/1885, - Menhir (Parc-et-Mané), classé le 10/04/1926

030 - Menhir dit Rohec, classé monument historique le 12 mai 1926



Le périmètre couvre le hameau du Moustoir. Les champs de visibilité du lointain sur les espaces agricole à l'est et à l'ouest sont pris en compte avec les masses boisées qui participent à l'étoffe paysagère.

III- Le rapport à l'AVAP



Une majeure partie du bâti neuf situé à distance des monuments (dans la partie hachurée au plan ci-dessus) n'entre pas dans le champ du patrimoine architectural et urbain, tel que reconnu au Site Patrimonial Remarquable.

La modification de périmètre de 500m permet de mettre en phase le SPR (parties en blanc sur le document ci-dessus) et la protection des abords et de soustraire ces parties bâties composées d'architectures récentes de l'instruction administrative au titre des abords.

Le périmètre délimité des abords se trouve entièrement inclus dans l'Aire de Mise en Valeur du Patrimoine et de l'Architecture (AVAP) en Site Patrimonial Remarquable (SPR). De ce fait l'instruction administrative des projets de construction et d'aménagement se fait en application du règlement de l'AVAP.

IV- Le Périmètre Délimité des Abords (PDA)

